

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 30 JUIN 2011**

**2011-12 ACQUISITION DE LOCAUX PAR LA PROCEDURE DE VENTE
EN L'ETAT DE FUTUR ACHEVEMENT – AUTORISATION DONNEE AU
PRESIDENT DE SIGNER LE COMPROMIS DE VENTE**

L'an deux mille onze, le jeudi 30 juin, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 23 juin 2011, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, au bourg d'ORVAULT, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 19
Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Suppléants présents :

Monsieur Michel BOUYER, délégué du collège électoral Loire Divatte
Monsieur Pierre SEVEC délégué du collège électoral Pornic

Excusés:

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay

Secrétaire de séance : M. André BARREAU

2011-12 ACQUISITION DE LOCAUX PAR LA PROCEDURE DE VENTE EN L'ETAT DE FUTUR ACHEVEMENT – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE COMPROMIS DE VENTE

Depuis 2005, les services du SYDELA occupent le 1^{er} étage de l'immeuble Novalis I situé 37 boulevard Salvador Allende, sur la commune de Saint Herblain, par le biais d'un contrat de location. Ces bureaux, d'une superficie de 600 m² environ, ne répondent plus aujourd'hui aux besoins des services, compte-tenu du développement du syndicat départemental et de l'accroissement du nombre d'agents. Un déménagement est nécessaire à brève échéance.

Par ailleurs, il s'avère que la location d'immeubles de bureaux en périphérie nantaise est relativement onéreuse et il semble préférable, pour des raisons de rationalité économique, d'acquérir des locaux en vue d'y établir le siège social du syndicat départemental.

Par courrier en date du 1^{er} décembre 2010, les sociétés GROUPE LAMOTTE et PERFORMANCE PROMOTION ont adressé au SYDELA un dossier de présentation relatif à la commercialisation d'un ensemble d'immeubles tertiaires situé sur le Parc de Bois Cesbron (commune d'ORVAULT). Les trois premiers bâtiments (F, G, H), réalisés à l'initiative des sociétés LAMOTTE et PERFORMANCE PROMOTION avaient préalablement fait l'objet d'un dépôt de permis de construire le 27 octobre 2010.

Après plusieurs échanges de courriers et réunions de travail, les sociétés précitées ont adressé au SYDELA, par courrier en date du 13 avril 2011, une proposition financière pour le bâtiment F du parc du Bois Cesbron correspondant aux caractéristiques suivantes :

- Surface de 1 857 m² utile en R+2 sur sous sol,
- 67 places de parking (30 places sous-sol / 37 aériennes),
- Bâtiment BBC aménagé, non cloisonné avec un plancher chauffant,
- Vente en l'état de futur achèvement (VEFA) au prix de 3 125 000 € HT.

Le calendrier prévisionnel de cette opération serait le suivant :

- Signature d'un compromis de vente – 1^{ère} quinzaine de juillet 2011
- Démarrage des travaux – septembre 2011
- Livraison du bâtiment en novembre 2012

Il est précisé que l'immeuble de bureaux est livré « brut », le SYDELA devant réaliser l'aménagement intérieur des locaux afin de l'adapter à ses attentes et besoins précis.

Vu l'avis de France Domaine en date du 15 juin 2011,

Après en avoir débattu, le comité décide, à l'unanimité :

- De donner son accord sur le projet d'acquisition du bâtiment F du parc du Bois Cesbron, situé sur la commune d'ORVAULT,
- De donner son accord sur le principe d'une acquisition par le biais de la vente en l'état de futur achèvement (VEFA),
- D'approuver le compromis de vente à passer avec les sociétés GROUPE LAMOTTE et PERFORMANCE PROMOTION,
- D'autoriser M. le Président à signer ce document.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Bernard CLOUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Acquisition de locaux par la procédure de vente en l'état de futur achèvement-
autorisation donnée au président de signer le compromis de vente

**Date de transmission de
l'acte :** 08/07/2011

**Date de réception de
l'accusé de réception :** 08/07/2011

Numéro de l'acte : 2011-12 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-200014926-20110630-2011-12-DE

Date de décision : 30/06/2011

Acte transmis par : Myriam TESSIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions
3.1.1. Biens immobiliers (acquisition onéreuse ou gratuite)